



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h04 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement n'est pas archivé. Il est effacé après l'approbation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 60 membres, 38 sont présents, 20 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix :

Il nous prie d'excuser l'absence de M. Vincenzo Camuglia. Il nous annonce que la séance du Conseil général du 10 octobre prochain est annulée.

M. Nicola Cassetta :

Déchets : Il nous annonce que la semaine prochaine, il y aura un camion avec des plaques ZH qui va silloner le village. Il s'agit d'un test avec des camions électriques pour les déchets. Les déchets seront ramassés normalement, il s'agit d'essais afin de voir si la batterie tient le coup.

Sociétés locales : Actuellement, le vendredi, le volley se joue dehors. La société de gymnastique lui a demandé d'avertir que cela se passe en salle. Tout le monde est le bienvenu.

Cap sur l'Ouest arrive à grands pas. Nous sommes à la recherche de bénévoles. Donc, si quelqu'un est intéressé, il peut s'adresser soit à lui-même ou à Mme Anita Cochard.

Mme Nicole Cattano et M. Frédéric Strittmatter n'ont pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

M. Pierre David nous informe que la commission de gestion pour le budget de l'année prochaine aura lieu mardi prochain. M. Igor Kortchnoï le remplacera car il ne peut pas s'y rendre pour raisons médicales. Il annonce que le prochain conseil intercommunal aura lieu au mois de novembre avec MM. Mini et Kortchnoï et peut-être lui-même.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Lors de la séance du Conseil du 27 juin dernier, Mme Yolande Riche a demandé au bureau du Conseil, la possibilité, pour la COGEFI, de noter les heures effectuées en non présentiel, pour les préavis du budget et des comptes, ceci pour la lecture de ces derniers avant réunion avec les autres membres de la COGEFI. Cinq membres du bureau du Conseil se sont réunis le 3 septembre mais n'ont pas été unanimes sur la décision finale. Afin de pouvoir nous déterminer, elle remercie Mme Yolande Riche de bien vouloir lui transmettre, par courriel, une estimation des heures en non présentiel qui sont nécessaires pour étudier ces préavis.

Mme Yolande Riche annonce qu'elle le fera avec l'aide du Président actuel.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le PV est accepté tel que présenté moins 6 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Avec la démission de M. Franco Lucarelli, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 60 membres à ce jour.

8. PREAVIS NO 6/2024 RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'EAU POTABLE RELIANT LE RÉSEAU DE L'EIEVMV AU RÉSEAU DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Nicola Cassetta demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière qui propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Christian Baur demande pourquoi il n'y a pas de lecture de la commission ad hoc.

Mme la Présidente répond qu'il n'y a pas de commission ad hoc.

M. Christian Baur demande pourquoi.

Mme la Présidente répond que nous sommes sur le traitement d'une Entente intercommunale.

Mme Yolande Riche annonce qu'à aucun moment, ni dans ce préavis, ni dans le suivant, elle a vu une intervention à propos d'une participation de l'ECA sur les coûts. Qu'en est-il ?

M. Nicola Cassetta répond qu'il y a une subvention prévue. Les coûts annoncés sur le préavis sont déjà avec les coupes de ce qui est prévu par les subventions.

Mme Yolande Riche demande alors quelle est la participation de l'ECA.

M. Nicola Cassetta répond que, selon sa mémoire, c'est de l'ordre de 7%, mais il doit revoir ce chiffre.

M. Pierre David quant au budget reçu, il ne sait pas comment la commission a fait pour lire les plans reçus car ils sont illisibles. Puis, il demande comment cela se fait-il qu'un rapporteur soit absent d'une commission mais qu'il fasse le rapport. Il demande une explication.

M. Michel Artar répond que les questions ont été débattues ensemble. Puis, la commission s'est réunie après la séance avec la Municipalité et à ce moment il a rédigé le rapport en fonction du groupe qui s'était réuni.

M. Pierre David le remercie pour son excellente réponse.

M. Alan Turra revient sur des propos échangés, ultérieurement, sur une conduite qui avait lâché. Est-ce par rapport à cela, la nécessité de faire une deuxième conduite ?

M. Nicola Cassetta répond qu'aujourd'hui, nous avons la conduite principale qui passe par les Abrevoirs, celle faite à l'époque. Quand la nouvelle conduite a été réalisée, elle a été utilisée comme conduite secondaire. Cette conduite-là a cédé et les frais pour la réparer, sont des frais gigantesques. Il valait mieux la remplacer pour deux raisons : en cas de problème au réservoir, les deux tuyaux arrivaient depuis le réservoir. C'est-à-dire que nous n'aurions pas eu d'eau. Il aurait fallu amener l'eau d'une autre manière. Avec le projet actuel, même si le réservoir a un grand souci, on pourrait avoir l'eau via Mex. Ce projet était déjà prévu pour 2029 et comme la conduite a cédé, la Municipalité a demandé, que le projet soit avancé.

Mme Vreni Boss constate que sur le préavis, le nouveau plan directeur du distributeur d'eau nous oblige d'avoir une deuxième conduite, ce qui a du bon sens, d'avoir une situation de secours. Donc, on est obligé de le faire.

M. Nicola Cassetta répond par l'affirmative.

Mme Yvette Jenny demande si l'on sait pourquoi la conduite a lâché.

M. Nicola Cassetta répond qu'elle était ancienne. C'était la toute première conduite du village, peut-être de 1930 et qu'elle a été rafistolée plus d'une fois.

Mme Nadia Barbey réagit quant à la période d'amortissement prévue. Si la conduite à remplacer avait près de 100 ans, l'amortir sur 60 ans et si elle doit être rafistolée un certain nombre de fois, elle pense que c'est un peu long.

M. Nicola Cassetta répond que ce n'est plus la Municipalité qui décide.

Mme Vivette Pilloud ajoute que c'est la nouvelle Loi sur la comptabilité des communes qui prévoit les amortissements.

Mme Yolande Riche constate que d'après le rapport de la commission, elle lit : *qu'il y a une incohérence dans les plans d'où une économie si les travaux ne devraient pas être nécessaire*. Elle demande des précisions.

M. Nicola Cassetta répond que sur les plans papier, les tuyaux à l'entrée du village sont assez grands, donc nous n'aurions pas besoin d'avoir les CHF 60'000.00 pour raccorder le village. Sur les plans numériques, le diamètre est plus petit. La Municipalité ne sait pas quelles sont les mesures correctes. Il précise que tant que ça n'a pas été ouvert, personne ne sait si c'est le plan numérique ou le plan papier qui est juste.

M. André Favez pense que la conduite à raccorder n'est pas vieille.

M. Nicola Cassetta répond par l'affirmative.

M. André Favez ajoute que l'architecte qui a fait le quartier doit le savoir.

M. Nicola Cassetta répond que c'est pour cela que la Municipalité pense que le plan papier est juste. Mais, vu qu'il y a une incohérence, il préfère une économie de CHF 60'000.00 sur le budget plutôt que de devoir les ajouter par après.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la discussion pour passer au vote.

Vote :

- d'approuver la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-Croix,
- d'accorder un crédit de CHF 620'000.00 à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux respectivement CHF 214'000.00 pour Villars-Ste-Croix,
- d'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché,
- d'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.

Information sur le principe d'amortissement :

Le montant de CHF 620'000.00 est amorti sur une période de 60 ans, dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

Le préavis municipal N° 06/2024 est accepté moins 1 abstention.

9. PREAVIS N° 7/2024 RELATIF À LA RÉFECTIION DE LA CHAPE DES DEUX CUVES DU RÉSERVOIR DE L'EIEVMV.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Nicola Cassetta demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière qui propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. André Favez constate que les fissures sont apparues après 9 ans.

M. Nicola Cassetta répond que les fissures sont apparues depuis très longtemps. Tant que le réservoir est plein, cela pose zéro problème car le poids de l'eau tient toute la chape du fond. Quand on vide le réservoir pour le nettoyer, elle se soulève et il y a toujours eu une espèce de salpêtre, qui a été analysé.

Jusqu'à ce jour, cela avait l'air toujours ok. La dernière fois, il y a eu un liquide différent. L'analyse n'a rien montré de dangereux mais la Municipalité a pensé qu'il était temps de faire quelque chose.

M. André Favez demande, étant donné que cela est apparu après 9 ans, s'il y aura une responsabilité de l'entreprise qui a fait le travail.

M. Nicola Cassetta répond que le système choisi, semble tenir dans les autres réservoirs faits. Au vu du poids énorme de l'eau sur la chape, il n'y a qu'un recul, sur cette méthode, de 7 ans.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la discussion pour passer au vote.

Vote :

- d'approuver la réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV,
- d'accorder un crédit de CHF 500'000.00 à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux, respectivement CHF 173'000.00 pour Villars-Sainte-Croix,
- d'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché,
- d'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.

Information sur les durées obligatoires d'amortissements :

Le montant de CHF 500'000.00 est amorti sur une période de 60 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoires édictées par le manuel MCH2, dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

Le préavis municipal N° 07/2024 est accepté moins 1 avis contre.

M. Nicola Cassetta remercie le Conseil d'avoir accepté les 2 préavis.

10. POSTULATS/MOTIONS.

Aucun n'est formulé.

11. DIVERS

Mme Yvette Jenny demande s'il serait possible de visiter l'une des deux cuves lorsqu'elle serait vide. Elle a déjà eu l'occasion de le faire et a trouvé cela très impressionnant.

M. Nicola Cassetta répond par l'affirmative. Une invitation sera émise par le Cancoir'Info.

M. Georges Cherix rappelle que cela se fera avant la fin de l'année.

Mme Vreni Boss souhaite une heure où les enfants pourront venir.

M. Nicola Cassetta répond que ce n'est pas la Municipalité qui le décide. Cela dépend des personnes présentes, notamment, le fontainier. La Municipalité va essayer de faire cela en fin de matinée.

M. Constantin Emmanouil demande quand la fibre optique va arriver.

M. Georges Cherix répond qu'elle existe déjà à Villars-Sainte-Croix. Il y a des endroits où elle est raccordée mais pas partout. Il précise qu'il y a des quartiers qui ne seront jamais raccordés. Il pense que, malheureusement, son quartier en fait partie.

M. Christian Baur rebondit sur la demande de Mme Riche, quant aux heures en non présentiel et demande pourquoi cela ne serait pas aussi étendu aux commissions ad hoc.

Mme la Présidente répond que c'est pour cela que le bureau va se réunir pour en discuter. Elle précise qu'aucune décision n'est encore prise.

M. Pierre David rebondit sur ce que vient de dire M. Baur. Il se demande pourquoi des commissions se posent ces questions, de noter les heures ou pas. Il pense que c'est un travail citoyen de participer aux séances et de se concerter ensuite. De même que M. Artar qui a donné une excellente réponse sur le pourquoi, il était absent lors de l'assemblée avec les municipaux. Il a les mêmes problèmes à la commission de gestion de l'ORPC. Il y a certains conseillers intercommunaux qui ont l'habitude de procéder ainsi, qui aimeraient que l'on note aussi nos heures lorsque l'on n'est pas en présentiel tous ensemble mais quand on étudie le dossier avant. Il précise que parfois, il y a des dossiers qui sont complexes, qui peuvent prendre 3 à 4 heures. Il pense que cela fait partie d'un devoir citoyen sinon, il ne faut pas faire partie d'un Conseil intercommunal.

Mme la Présidente le remercie pour ses remarques qui vont aussi pouvoir aider à prendre les décisions lorsque le bureau se réunira au complet.

Mme Yvette Jenny demande où en sont les dossiers de la Maison de commune et l'Ancienne laiterie. M. Georges Cherix répond que c'est au stade des soumissions. La Municipalité espère pouvoir donner un préavis pour le mois de décembre. Si cela n'est pas possible, il y aura une séance spéciale au mois de janvier.

Mme Nadia Barbey demande quand l'horloge du clocher va redémarrer.

M. Georges Cherix répond que cela ne redémarrera pas avant la fin des travaux, puisque c'est une horloge qui est prise dans le faîte du toit et qu'il y a beaucoup de choses à refaire. Il précise qu'elle n'est pas en panne mais arrêtée. Le mouvement a été déposé. Elle repartira lors de l'inauguration du bâtiment.

M. Pierre David trouve que cela a été prématuré de l'arrêter car les travaux n'ont pas encore commencé, il n'y a pas encore de soumission. Il pense que la Municipalité aurait pu attendre.

M. Georges Cherix répond que lors de l'étude des faîtes du toit, qui ont été très endommagés lors de l'incendie, des risques ont été constatés et l'entreprise pensait que le système ne tiendrait pas.

M. Pierre David précise que l'horloge se trouve 10 mètres plus bas.

M. Georges Cherix répond que ce n'est pas une décision municipale mais celle du charpentier.

M. André Favez a remarqué que deux fenêtres sont ouvertes. Il demande s'il n'y a pas de risque avec les orages.

M. Georges Cherix le remercie pour cette information. Il va regarder avec M. Gomez.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 20h39. L'assemblée applaudit.

La Présidente



Marielle Bartolucci

La Secrétaire



Anita Cochard



